

1. Moderniser les exploitations, en profitant du potentiel de la filière volaille en matière d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables

La filière volaille travaille sur le **développement des bâtiments d'élevage à énergie positive et performant du point de vue environnemental**, et diffusera prochainement de nouvelles références techniques. Les pouvoirs publics accompagneront également la conception d'exemples concrets de bâtiment d'élevage avicoles à énergie positive. Ces projets seront aidés dans le cadre des dispositifs existants (appels à projets ADEME,...).

La question d'une **meilleure valorisation des effluents d'élevage de volaille** sera approfondi, notamment dans le cadre du **volet "azote" du plan EMAA** (Energie Méthanisation Autonomie Azote) lancé par Stéphane Le Foll et Delphine Batho le 29 mars 2013.

La filière volaille bénéficiera de l'amélioration, annoncée au Conseil des Ministres du 6 mars 2013 dans le cadre du plan de relance exceptionnel de l'élevage, **des procédures pour la mise en œuvre des projets photovoltaïques sur les bâtiments d'élevage**, dans le cadre des dispositifs de soutien existants.

Le deuxième pilier de la PAC et sa déclinaison régionale pourront être mobilisés pour accompagner la modernisation des exploitations.

2. Consolider le secteur de l'abattage et de la transformation

Le gouvernement français continuera à porter dans les enceintes communautaires compétentes la question de l'utilisation extensive par certains pays de la **directive « détachement »**, qui crée des distorsions importantes du coût de la main d'œuvre dans les abattoirs.

La France continuera à plaider au niveau communautaire pour une harmonisation des règles sanitaires et de classification applicables aux viandes séparées mécaniquement.

Il continuera à travailler avec les différents opérateurs pour faciliter une solution collective aux difficultés du secteur de la dinde.

Le dispositif d'appui public aux projets d'investissements dans les abattoirs sera étendu au secteur de la volaille. De façon générale, les nouveaux outils mis en œuvre par le gouvernement, et notamment la Banque publique d'investissement, seront mobilisés, dans le cadre de leurs missions respectives, pour accompagner les projets d'investissements permettant aux acteurs de gagner en compétitivité.

Des travaux ont été engagés sur la **sécurisation des parcours professionnels** dans le cadre du comité stratégique de filière agroalimentaire, mettant autour de la table l'ensemble des acteurs, de l'amont agricole à la distribution, l'artisanat et le commerce alimentaire de proximité, les industries alimentaires et les coopératives agricoles. Les compétences des salariés doivent bénéficier d'une reconnaissance aussi large que possible au sein de la filière agroalimentaire. **La désignation d'un OPCA de branche par le secteur avicole est une solution pour faire progresser les travaux en ce sens.**

L'amélioration du dialogue social, de la sécurisation de l'emploi, de la formation et de la qualité de vie au travail seront aussi traités dans le cadre plus global du contrat de filière de la filière agroalimentaire qui sera finalisé d'ici fin mai 2013.

S'agit des opérateurs tournés vers l'export, **le gouvernement continuera à défendre le maintien du niveau actuel de restitutions le temps que les efforts engagés pour s'adapter, de l'amont à l'aval, à un nouveau contexte, portent leurs fruits.**

3. Refonder les relations et contractuelles et commerciales dans la filière

Des **modifications de la LME dans le cadre de la Loi consommation** sont engagées pour définir les conditions d'un meilleur équilibre des relations commerciales. Il s'agira de clarifier les conditions de la négociation des contrats et leur contenu, de mieux contrôler et mieux sanctionner, et d'intégrer une clause obligatoire permettant de prendre en compte les fortes variations des coûts des matières premières agricoles et alimentaires.

Dans l'amont de la filière, une réflexion sera engagée sur une **amélioration de relations contractuelles entre accouveurs, fabricants d'aliments, éleveurs et transformateurs** pour assurer une meilleure répartition de la valeur, inciter à la performance technique et assurer une plus grande réactivité aux évolutions des marchés.

4. Mieux valoriser la production française, au-delà des signes de qualité

Afin de mieux valoriser les caractéristiques de la production française, **le gouvernement défend au niveau communautaire l'étiquetage obligatoire de l'origine pour tous les produits à base de viande**. Dans l'attente et pour se préparer, la filière devra **développer le cahier des charges « volailles de France »**, intégrant, au-delà de la stricte origine, la qualité sanitaire, les normes de bien-être, les aspects sociaux,... Une **véritable stratégie collective de promotion** devra être mise en place.

Le travail sur la réduction des gammes de produits engagé par FranceAgriMer devra se poursuivre. Il doit permettre aux entreprises d'avoir des stratégies diversifiées.

La filière devra s'appuyer sur les outils existant d'appui à l'export pour **se développer sur de nouveaux marchés**, dans le cadre d'une stratégie collective.

5. Mettre en place une stratégie de filière en créant une interprofession unique de la volaille

Plusieurs mesures structurantes de ce plan (refonte des relations contractuelles au niveau de l'amont, promotion de la volaille française,...) relèvent d'une approche collective et d'une stratégie partagée de la filière. Celle-ci passe par la **création d'une interprofession consolidée regroupant l'ensemble des sous-filières avicoles**. Une mission pourra être confiée au CGAAER, pour accompagner la filière dans sa démarche de création d'une interprofession unique, dans la définition des objectifs communs et des moyens pour y parvenir.